

CONSEIL DELEGATION SPECIALE

Séance du 08 Mars 2021

2021-06-36 CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS
MUNICIPALES PARTIELLES DU 14 MARS 2021

Lézardrieux, le 10 Mars 2021
La Présidente de la Délégation Spéciale
Anne SIDANER



RÉUNION DE LA DELEGATION SPECIALE DU LUNDI 08 MARS 2021 A 14 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à 14 h, la délégation spéciale dûment convoquée s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne SIDANER, Présidente.

Nombre de conseillers
en exercice : **3**
présents ou
représentés : **3**

Présents : Anne SIDANER, Présidente, Michel MARTINEAU, Alain GENCE.

Procuration :

Secrétaire de séance : Alain GENCE

DELIBÉRATION N°2021-06-036 : CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DU 14 MARS 2020

Mme la Présidente de la Délégation Spéciale indique aux membres de la Délégation Spéciale de la nécessité de composer les bureaux en application de l'article R.42 du Code Electoral. Cet article précise que le bureau de vote est constitué a minima d'un président et deux assesseurs. Mme la Présidente rappelle que deux membres doivent être présents en permanence.

Mme la Présidente présente la liste des membres pouvant être présents le dimanche 14 mars 2021, donnée par les deux candidats, têtes de liste.

Mme la Présidente propose aux membres de la Délégation Spéciale la composition de chaque bureau :

- **Bureau n° 1 :**
 - ✓ **Présidente :** Anne SIDANER, Présidente de la Délégation Spéciale
 - ✓ **Suppléants de la Présidente :** Michel MARTINEAU, Thierry BUZULIER.
 - ✓ **Assesseurs :** Henri PARANTHOEN, CEILLIER-VERDEIL Christine
 - ✓ **Assesseurs suppléants :** Maryline CASTERAN, Jean-Pierre ROUGIE, Christine BLONDEL, Henri MOULY, Jeanne CHEREL.
- **Bureau n°2 :**
 - ✓ **Président :** Alain GENCE, Vice-Président de la Délégation Spéciale
 - ✓ **Suppléants du Président :** Amélie CONAN, Michel MARTINEAU.
 - ✓ **Assesseurs :** Marcel TURUBAN, Annyvonne LE COQ
 - ✓ **Assesseurs suppléants :** Gilles ALLAIN, Yves JEZEQUEL, Yannick ANDRE, Elisabeth ROUGIE, Laurent MENOUE, Loïc LE GOUEZ.
- **Bureau Centralisateur :**
 - ✓ **Présidente :** Anne SIDANER, Présidente de la Délégation Spéciale
 - ✓ **Assesseurs :** Alain GENCE, Michel MARTINEAU, Vice-Présidents de la Délégation Spéciale

Mme La Présidente rappelle que les Présidents et les assesseurs de chacun des bureaux de vote doivent être présents à l'ouverture à 8 heures et à la clôture des votes à 18h. Ils devront également rester pendant les travaux de dépouillement jusqu'à la proclamation des résultats. Une convocation sera adressée à chacun des membres des bureaux de vote, valant autorisation de déplacement pendant le couvre-feu.

Vu le Code Electoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de M. Le Sous-Préfet de LANNION, en date du 28 janvier 2021 portant convocation des électeurs de la commune de LEZARDRIEUX aux élections municipales et communautaires partielles intégrales des 14 mars et 21 mars 2021 ;

Après discussions les membres présents décident, à l'unanimité :

- ✓ ***De valider la constitution des bureaux de vote telle que présentée ci-dessus ;***
- ✓ ***D'autoriser la Présidente de la Spéciale ou un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires.***

Pour Copie Conforme
La Présidente,



Transmis en Préfecture, le 10 mars 2021

Affiché, le 10 mars 2021